



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Bureau de la Population / État civil

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél: 803 803 232 Email : [joelle.storn@tandel.lu](mailto:joelle.storn@tandel.lu)

[www.tandel.lu](http://www.tandel.lu)

Réf. Dossier : 3A/2024/1114/174

Bastendorf, le 11.04.2024

## Avis au public

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, du 04 avril 2024, no 3A/2024/1114/174, la société MPG Sàrl a été autorisée à installer et à exploiter un monte-escaliers d'une charge maximale de 125 kg à Bastendorf, 20 op der Tomm.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de la Commune de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau pendant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 21 mai 2024 inclus.

Conformément à l'article 19 de la susdite loi un recours peut être ouvert contre la décision ci-dessus devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour la Bourgmestre  
Joëlle Storn

